



FICHE D'INSCRIPTION SORTIES 2026

- ☐ [Claire] Stage Ski de randonnée Initiation du 03/04 au 07/04
(réservation : 420€/pers) 8 places
- ☐ [Christophe] Camp de Printemps du 18/04 au 25/04 à Toulon (Six-Fours-les-Plages)
(réservation : 250€/pers) 14 places
- ☐ [Geneviève] Sortie Bourgogne du 07/05 au 10/05
(réservation : 160€) 12 places
- ☐ [Christophe] Sortie Club à SAFFRES en Bourgogne du 14/05 au 17/05
(réservation : 150€/pers) 15 places
- ☐ [Christophe] WE «initiation falaise famille» en Bourgogne du 23/05 au 25/05
(réservation : 100€/pers) 15 places
- ☐ [Eric] Sortie Clecy en Normandie du 23 au 25 mai
(réservation : 85 euros/pers) 10 places
- ☐ [Wifrid] Sortie Canyon + grimpe dans le massif du Bugey du 23 au 25 mai
(réservation : 125 euros/pers) 12 places
- ☐ [Christophe] Camp d'été à Saint Vêran du 04/07 au 18/07 (réservation : 210€/pers/semaine)
25 places par semaine ATTENTION PAS DE GUIDE Autonomie en falaise nécessaire
Au choix :
 - ☐ 1 semaine du 04 au 11/07
 - ☐ 1 semaine du 11 au 18/07
 - ☐ 2 semaines du 04 au 18/07

Tarif :€ par personne / Prise en charge SMUS incluse / Ajustement des comptes après la sortie. *Transport en co-voiturage à la charge de chacun.*

- ☐ [Julia et Victoire] Sortie falaise du 08/08 au 16/08 à Névache (Gîte + 2 nuits en refuge)
(réservation : 400 €/pers) 12 places

Nom	Prénom	Moins de 18 ans préciser l'âge (taxes de séjour)	Tarif (par personne)
REEMPLIR UNE FICHE PAR SORTIE et UN CHEQUE PAR SORTIE		Total	

Je joins un chèque de EUR à l'ordre du SMUS ESCALADE.

Je joins le document « Conditions de participation aux sorties 2025 » lu, accepté et signé.
(voir au dos de cette fiche et ne pas oublier de signer)

Documents à remettre dans la salle au délégué qui le mettra dans l'armoire de la salle, ou dans le tiroir inscriptions dans une enveloppe avec le nom de la sortie.



SMUS ESCALADE
51 avenue Pierre Brossolette
94100 Saint-Maur des fossés
Contact : smus.escalade@free.fr

CONDITIONS POUR LA PARTICIPATION AUX SORTIES 2026 DU SMUS ESCALADE

Révision 4 du 05/03/24

Ce document précise les règles de la participation aux sorties. Il doit être signé par chaque participant pour que son inscription soit validée.

RESPONSABILITE

Les sorties proposées par SMUS Escalade s'adressent aux adultes membres du club, autonomes en escalade, à jour de leur cotisation, majeurs ou mineurs à condition d'être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte ayant donné une délégation de responsabilité par écrit. A l'exception des sorties encadrées par un moniteur disposant d'un brevet d'état, les sorties proposées par SMUS Escalade ne sont pas des sorties encadrées et placées sous la responsabilité du club ou du membre bénévole coordonnateur de la sortie. Ces sorties sans encadrement par un moniteur BE doivent être considérées comme des regroupements de membres autonomes et responsables d'eux-mêmes. L'organisation des transports, des cordées et le choix des voies d'escalade et de leur difficulté sont laissés à l'entière responsabilité de chaque participant.

INSCRIPTION

L'inscription est validée par la transmission de la fiche et du chèque de réservation à l'organisateur de la sortie. Le règlement du versement demandé a valeur d'engagement à régler un montant non remboursable. En cas de force majeure (justificatif médical...), la personne inscrite pourra solliciter le CD pour un éventuel remboursement partiel. De même, le club pourra proposer aux inscrits : le report, la modification ou l'annulation de la sortie si les conditions à son bon déroulement ne peuvent être respectées (sécurité...). L'inscription à la sortie implique l'acceptation sans réserve des conditions exposées dans le présent document.

TRANSPORT, HEBERGEMENT ET REPAS

L'organisation des transports est à la charge des participants. Il est suggéré de pratiquer le covoiturage et partager les frais de transport en voiture particulière sur la base d'un remboursement de 0,2 € / km + les frais de péages. Ces frais sont autogérés par chacun des propriétaires de voiture.

Le club participe aux frais d'hébergement et repas. La participation forfaitaire pour l'hébergement et les repas demandée à chacun peut varier en fonction du lieu et du nombre de jours et tient compte de l'aide apportée par le club.

MATERIEL

SMUS Escalade prête aux membres qui en font la demande des matériels techniques (cordes, dégaines, casques, longes, etc.). Si les matériels disponibles ne sont pas en quantité suffisante, il faudra prévoir un roulement des matériels. Ces matériels confiés aux membres devront être rapportés au club dans la semaine suivant la sortie.

Compte tenu du nombre de participants et des stocks de matériels disponibles, il est demandé à chaque participant d'apporter le matériel personnel dont il dispose. En cas d'utilisation de matériels personnels, il appartient à chacun de vérifier la validité du matériel avec son propriétaire. Toute anomalie ou défectuosité constatée sur un matériel doit être signalée sans délai. Le matériel personnel est sous la responsabilité de son propriétaire.

SECURITE

L'escalade est un sport qui peut être dangereux si certaines règles de sécurité ne sont pas respectées :

- ne s'aventurer que dans des voies d'escalade dont la difficulté est en accord avec ses propres aptitudes.
- n'utiliser que du matériel homologué et vérifier que les matériels sont valides et en bon état
- Il est rappelé que le port du casque est obligatoire pour tous au pied des voies.
- le bout de corde doit-être fixé au baudrier de l'assureur ou bien faire un noeud en huit.
- respecter les accès et ne pas traverser les propriétés privées. Respecter les règles d'utilisation propres au site. Ne pas endommager la végétation et rapporter ses débris.

Voici un lien à consulter pour les règles de sécurité en falaises :

<https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2024/03/240309-Regles-Securite-.pdf> ----->>

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation aux sorties SMUS Escalade.

NOM et Prénom :

Date et signature :
précédé de la mention « lu et approuvé »

